

18-04-2017

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 18 AVRIL 2017, À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil**

Audrey Boisjoly  
Marcel Dubeau

Françoise Geoffroy  
Maryse Gouger

Pierre Lépicier  
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.  
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE  
REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

**LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.**

171-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par le retrait du point n° 5, l'ajout des points n°s 10 à 13 et qu'il soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Avis de motion – Règl. d'emprunt pour la construction d'une conduite d'aqueduc sur le ch. de Joliette et sur la rue Ducharme : 317 174 \$;
4. Avis de motion – Règl. d'emprunt pour la construction d'une conduite d'aqueduc et la réfection de la rue Suzanne : 524 802 \$;
- ~~5. Avis de motion – Règl. d'emprunt pour la construction d'une conduite d'aqueduc et vannes de réduction de pression pour la rue future, secteur du chemin de la Ligne-Frédéric;~~
6. Glissement de terrain, rang 3<sup>e</sup> Brandon - Mandat au Groupe XYZ Civitas, arpenteurs-géomètres, pour l'établissement d'une servitude;
7. Contrat de déneigement et déglçage, routes 131 et 345 (rue Principale) – Avis d'annulation au MTQ;
8. Avis de motion - Règlement n° 347-2017 visant à modifier des dispositions relatives aux dômes dans le Règlement de construction n° 245-2011;
9. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 348-2017 visant à ajouter les usages « postes d'essence, lave-autos et stations-service » à la zone Co1-2 du Règlement de zonage Paroisse n° 574-96;
- 10. Secteur Henri-L.-Chevrette – Égouttement de l'eau – Évaluation par un ingénieur;*
- 11. CFNJ 99,1 FM – Adhésion;*
- 12. CFNJ 99,1 FM – Demande d'appui;*
- 13. Acceptation de la proposition des Entreprises Normand Tellier - Aménagement extérieur à la mairie (9 379,06 \$ avant taxes);*
14. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Point n° 2**

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

172-2017

Avis de motion  
- Règl. d'emprunt sur  
construction conduite aqueduc  
rue Ducharme et partie  
du chemin de Joliette

Monsieur le conseiller Pierre Lépicier donne avis de motion de la présentation d'un règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 317 174 \$ pour le projet de construction d'une conduite d'aqueduc sur la rue Ducharme et une partie du chemin de Joliette.

173-2017

Avis de motion  
- Règl. d'emprunt sur  
construction conduite aqueduc,  
rues Suzanne et Beaulieu

Monsieur le conseiller Pierre Lépicier donne avis de motion de la présentation d'un règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 524 802 \$ pour la construction d'une conduite d'aqueduc sur la rue Suzanne et sur la rue Beaulieu.

**174-2017**

Rang 3<sup>e</sup> Brandon

- Glissement de terrain

- Mandat à un arpenteur

- Servitude

**CONSIDÉRANT** le glissement de terrain survenu sur le rang 3<sup>e</sup> Brandon en juin 2014;

**CONSIDÉRANT QU'** il est requis qu'une servitude soit établie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'accepter la proposition du Groupe XYZ Civitas, arpenteurs-géomètres, au montant de 2 460,00 \$ avant taxes, pour l'établissement d'une servitude.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**175-2017**

MTQ – Annulation du

contrat : routes 131 et 345

(dénivellement et déglacage)

**CONSIDÉRANT** la résolution n<sup>o</sup> 295-2015 acceptant l'offre du ministère des Transports du Québec afin d'exécuter, pour lui, les travaux de déneigement et déglacage avec fourniture de matériaux sur les routes 131 et 345 (rue Principale), soit le contrat n<sup>o</sup> 850885533 (dossier n<sup>o</sup> 8810-15-4906), au montant de 14 500 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de ce contrat doit être révisé à la hausse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu d'aviser le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'annulation du contrat n<sup>o</sup> 850885533 (dossier n<sup>o</sup> 8810-15-4906).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**176-2017**

Avis de motion

Règlement n<sup>o</sup> 347-2017

- Modifier dispositions

relatives aux dômes dans le

Règl. de construction 245-2011

Monsieur le conseiller Marcel Dubeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant à modifier des dispositions relatives aux dômes dans le Règlement de construction n<sup>o</sup> 245-2011.

**177-2017**

Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement n<sup>o</sup> 348-2017

- Ajout usages « postes d'essence,

lave-autos et stations-service »

à la zone Co1-2

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du premier projet de règlement numéro 348-2017 visant à ajouter les usages « postes d'essence, lave-autos et stations-service » à la zone Co1-2 du Règlement de zonage Paroisse n<sup>o</sup> 574-96;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 177-2017

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le premier projet de Règlement n° 348-2017 soit adopté.

➤ *Ce premier projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 348-2017.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**178-2017**

Secteur Henri-L.-Chevrette  
- Mandat à un ingénieur  
- Étude

**CONSIDÉRANT** les projets de développement dans le secteur de la route 131 et de la rue Henri-L.-Chevrette;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire obtenir une étude sur la route 131 relative à l'implantation des services municipaux entre la rue Ramabel et la rue Henri-L.-Chevrette;

**CONSIDÉRANT QU'** une étude sur la construction d'une nouvelle infrastructure entre la rue Henri-L.-Chevrette et l'avenue Poirier est requise;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général à mandater une firme d'ingénierie afin d'obtenir un rapport d'analyse des éléments précédemment mentionnés, selon les conditions suivantes :

- le montant relié à l'étude doit être inférieur à 25 000,00 \$ taxes nettes;
- les coûts de l'étude doivent être répartis dans les surplus accumulés des services respectifs (égout sanitaire, aqueduc Félix et surplus libres).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**179-2017**

CFNJ 99,1 FM  
- Adhésion

**CONSIDÉRANT** l'invitation de CFNJ 99,1 FM à devenir membre;

**CONSIDÉRANT QU'** en se joignant à cette grande équipe, la Municipalité soutient la station, lui permettant ainsi de poursuivre sa mission, soit d'être le média de proximité avec la communauté;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Audrey Boisjoly, il est résolu d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois à CFNJ 99,1 FM et à déboursier le montant relié à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**180-2017**

CFNJ 99,1 FM – Appui

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la station radiophonique CFNJ 99,1 FM de revoir sa localisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois serait heureuse de voir l'implantation de la station sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Audrey Boisjoly appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois assure le conseil d'administration et les membres de la station radiophonique CFNJ 99,1 FM de son appui au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**181-2017**

Mairie

- Aménagement paysager  
- Achat d'arbres et plantes

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'acheter divers arbres, arbustes, plantes et vivaces auprès des Entreprises Normand Tellier inc. pour l'aménagement paysager de la mairie en autorisant une dépense de 9 379,06 \$ avant taxes.

➤ Cette dépense est prise à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2017 (compte n° 01 211 10 000).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**182-2017**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 12, la présente séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Martin Desroches  
Maire

\_\_\_\_\_  
René Charbonneau  
Secrétaire-trésorier et directeur général

*« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*